

Appel à candidatures pour la mise en place du conseil de développement du Pays Viganais

La communauté de communes du Pays Viganais lance un appel à candidatures afin de constituer un conseil de développement sur son territoire.

Le conseil de développement (CoDev) est une instance participative constituée de citoyens bénévoles, comprenant des « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ».

Son rôle est consultatif et vise à enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général, grâce à un dialogue régulier avec les élus communautaires.

Les membres du CoDev siègent pour la durée du mandat des élus de la communauté de communes, soit jusqu'aux prochaines élections municipales.

Déjà expérimenté par le PÈTR « Causses et Cévennes » et reconduit pour cette nouvelle mandature, la mise en place de cette instance à l'échelle du Pays Viganais permettra de favoriser la participation des citoyens à l'élaboration des projets du territoire.

Composition

Le CoDev sera constitué de 24 personnes avec une parité homme/femme et la recherche d'une représentativité territoriale entre les communes membres de la communauté de communes.

Les élus qui siègent au conseil communautaire ne peuvent pas faire partie du CoDev.

En revanche, les membres du CoDev du PÈTR peuvent se porter candidat pour participer à celui du Pays Viganais.

Comment candidater ?

Si vous habitez l'une des 21 communes du Pays Viganais, il suffit d'envoyer, avant le 28 février 2021, une lettre adressée au Président de la communauté de communes expliquant votre parcours et vos motivations pour intégrer le conseil de développement.

Au début du mois de mars, le Président et les vice-présidents de la communauté de communes analyseront la recevabilité des candidatures et le cas échéant, procéderont au tirage au sort pour les candidatures recevables qui seraient en surnombre (après vérification des critères de parité et de répartition géographique).

Il est important de souligner que la participation au CoDev est fondée sur le volontariat et sur l'envie de contribuer, dans un état d'esprit constructif, aux politiques de développement du territoire. Sous réserve d'éventuelles restrictions sanitaires, des réunions trimestrielles en plénière ainsi que des réunions bimensuelles dans le cadre des groupes de travail qui se formeront, sont à prévoir.

Candidature à envoyer par mail à : assemblees@cc-paysviganais.fr
ou par courrier à :

Communauté de Communes du Pays Viganais,
Candidature Conseil Développement,
Maison de l'intercommunalité,
3 avenue Sergent Triaire, BP n°31002, 30120 Le Vigan.

+ d'infos : www.cc-paysviganais.fr